

Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-six,  
Le vendredi vingt mars à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. Dominique BAUDOUIN, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 16/03/2026

Présents : BAUDOUIN Dominique, Julien BONNET, Emilie BROSSEAU, Déborah DUBUIS, Thomas DUGLEUX, Benoit GOUBAND, David JARRY, Siméon LOISEAU, Thomas MICHONNEAU, Aline NAUDON, Myriam PERNET, Cécile SAUVETRE, Cécile TOUCHARD, Aurélie VEYRAT, Patrice VOUHE.

Pouvoirs/Absents/Excusés :

Mme TOUCHARD Cécile a été élu(e) secrétaire de séance.

**N° 2026-006 Détermination du nombre d'adjoints 2026**

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;  
Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de **LARGEASSE** un effectif maximum de **4 adjoints**.

**Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.**

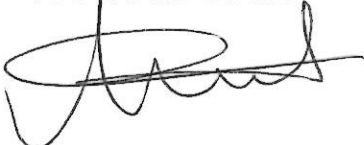
Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à *l'unanimité des membres présents*, la création de **3 postes** d'adjoints au maire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de séance  
TOUCHARD Cécile



LARGEASSE, le 20 mars 2026  
Le Maire  
Dominique BAUDOUIN

